

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a fixé en sa séance du 03 juin 2026 le taux à appliquer pour l'année d'imposition 2027 en matière d'impôt commercial. Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 30 juin 2026.

Vichten, le 09 juillet 2026

Le bourgmestre,
Paul Maréchal

